

AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans.
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km

2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Programme :

1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementés, tunnels routiers et autoroutiers, croisements - dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Contact :

a.e.a.m95@gmail.com

01.30.76.26.44

DURÉE DE LA FORMATION

- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.

LIEU DE LA FORMATION

SARL AEAM
100 rue Paul Vaillant-Couturier
95100 ARGENTEUIL

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Avoir minimum 15 ans
Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en

AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

- Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée
- Choisir la position sur la chaussée franchir une intersection ou y changer de direction.
- Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération.

SANCTION DE LA FORMATION